

Le 1^{er} mars 2018

A l'attention des parents d'élèves
des écoles maternelles et élémentaires
publiques de la Ville d'Epinal

Réf : DASC/GJJCH/SG/2018-n°44

Madame, Monsieur, chers parents,

L'Aménagement du Temps de l'Enfant à Epinal est un choix politique fort et il fait partie de notre ADN depuis 1989.

Contrairement à la majorité des autres collectivités, la ville est entièrement organisée autour de l'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) depuis près de 30 années.

Le décret Blanquer du 27 juin 2017 prévoit que la situation actuelle à 4,5 jours est la norme, mais qu'il est possible d'y déroger pour revenir à la semaine de 4 jours, si le système est jugé insatisfaisant et à la demande conjointe de la Collectivité et des conseils d'écoles.

Le comité de pilotage du projet éducatif territorial s'est réuni le 20 février dernier pour se prononcer sur le bilan de l'aménagement du temps scolaire, en présence des directeurs d'écoles et des acteurs associatifs locaux qui participent à la prise en charge de vos enfants.

Les partenaires institutionnels et les représentants départementaux des fédérations de parents d'élèves ont également été conviés.

Dès le début de ce comité et à plusieurs reprises au cours de la réunion, j'ai précisé que chaque conseil d'école était libre d'inscrire ce sujet à son ordre du jour. En effet, ce sont les directeurs d'écoles qui décident librement du contenu de l'ordre du jour, et je serai très attentif à la position de ces conseils d'écoles.

La très grande majorité des participants qui se sont exprimés au sein du comité de pilotage ont jugé le système des ATE d'Epinal pleinement satisfaisant et favorable à l'enfant.

Les participants ont reconnu que pour beaucoup d'enfants, les activités proposées - près de 80, dans les domaines culturels, sportifs ou citoyens - sont une véritable chance et permettent aux enfants de tout milieu social d'accéder à des activités qu'ils ne connaîtraient pas si elles n'étaient pas gratuites.

Il faut rappeler que l'ATE a été mis en place pour lutter contre l'échec scolaire, tendre vers l'égalité des chances et favoriser l'insertion des enfants et des familles dans la ville, par la pratique d'activités dans des lieux dédiés.

C'est un outil efficace en faveur du développement de la cohésion sociale, laquelle démarre dès l'école.

De manière unanime, les scientifiques et chrono-biologistes qui ont travaillé sur ces rythmes s'accordent pour reconnaître que la matinée est le moment le plus propice à l'apprentissage et que de plus, les actions culturelles et sportives participent à l'épanouissement des enfants et favorisent l'apprentissage.

Or, en revenant à la semaine de 4 jours, on concentrerait le temps d'apprentissage sur 4 matinées au lieu de 5.

A Epinal, près de 100 personnes travaillent pour les activités ATE, dont 70 agents de la fonction publique territoriale et 30 personnes issues des clubs, centres sociaux et MJC.

C'est un budget de 1 185 400€ qui est consacré aux activités.

Ces charges sont partiellement compensées par des subventions et le reste à charge pour la Collectivité s'élève donc à 561 800€.

Dans le détail, les coûts de l'Aménagement du Temps de l'Enfant sont les suivants :

Le coût global annuel des activités : 1 185 400 €

A savoir :

Coût du personnel Ville : 824 040 €

Coûts liés aux conventions : 184 400 €

Coût des transports : 163 073 €

Achat de fournitures : 13 887 €

Les recettes :

Financement de la Caisse d'Allocations Familiales : 382 200 €

Financement d'Etat (fonds d'accompagnement) : 241 400 €

Le coût net pour la Ville est de 561 800 €.

Au-delà des aspects pédagogiques et de cohésion sociale qui sont essentiels, le passage à 4 jours générerait un vrai problème social en termes de personnel municipal et de ressources pour les associations, centres sociaux et MJC qui ont dû effectuer de gros efforts d'adaptation pour assurer l'encadrement des écoliers.

Je rappelle enfin qu'avant la réforme mise en place en 2014, nous pouvions proposer le choix des rythmes scolaires aux parents, permettant une différenciation entre établissement scolaire, mais que depuis cette réforme, toutes les écoles doivent être soumises au même régime.

Ainsi, depuis 1989, des milliers d'enfants ont pu profiter des activités proposées et reconnaissent en avoir tiré beaucoup de bénéfices

Ayant tenu à vous apporter toutes ces précisions, et vous assurant de la volonté de la municipalité à apporter les moyens nécessaires au bon déroulement de la scolarité des enfants dans nos écoles primaires,

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de mes salutations les plus sincères.

Le Maire,



Michel HEINRICH
Président de la Communauté
d'Agglomération d'Epinal